



Madame, Monsieur, Chers Amis,

Sans doute un peu décalé ce message de bonnes vacances au moment où notre pays vient de subir une fois encore une crise où la haine et la violence se sont déversées au-delà de toute raison.

A l'appel de l'Association des Maires de France relayé par les médias, les habitants étaient invités à apporter leur soutien aux élus locaux le lundi 3 juillet.

Je n'ai pas souhaité me joindre à cet appel car je trouve de plus en plus dérisoire ce type d'action. Elu en 1983 sous la présidence de François Mitterrand, je peux dire que nous avons traversé beaucoup de situations émeutières dont celle de 2005, nous avons connu beaucoup de rassemblements, beaucoup de marches blanches, beaucoup de beaux discours, de promesses pour des changements, beaucoup de fermeté oratoire et de trémolos dans la voix... Pourquoi et pour quels résultats ?

Sommes-nous condamnés définitivement à ce que le « vivre ensemble » ne soit plus possible et que de nouveau bientôt, dans quelques jours, dans quelques mois, l'on nous brûle à nouveau nos mairies, nos écoles, nos centres d'action sociale, nos postes de police, nos casernes de pompiers, tous ces services construits et administrés pour nous ?

Je tiens néanmoins à remercier très sincèrement la dizaine de personnes qui se sont déplacés spontanément pour apporter leur soutien à leur municipalité. Ils sont venus tranquillement et en toute amitié et j'avoue que cela m'a fait chaud au cœur surtout que rien n'était préparé.

Après une fête annuelle que je pense réussie et ces débordements nous allons maintenant essayer de penser à des choses plus gaies : nos enfants et petits-enfants, nos familles, nos amis que nous allons retrouver dans des lieux éloignés ou proches de notre petit village de Gressy. Nous pouvons encore bénéficier de son charme et de sa quiétude, profitons-en !

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances et vous redis notre détermination à poursuivre les tâches que vous nous avez confiées. Bien à vous !

J.C.Geniès, Maire de Gressy

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Ont été élus à l'unanimité des membres présents et représentés : Madame Claire Camin, Monsieur Guillaume Chomat, Madame Catherine Brickert, en qualité de délégué titulaire et Madame Sylviane Lagoutte, Madame Marguerite Katzmann, Madame Céline Langlois, en qualité de délégué suppléant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023

- Demande de fonds de concours d'un montant de 36.475 Euros auprès de la Communauté d'Agglomération pour la réfection des gouttières du Foyer Rural et du bâtiment abritant des logements et la Maison de Santé d'une part, de la réfection de ravalement sur le Foyer Rural suite à la fermeture du magasin Proxi. Montant total des opérations : 72950 Euros HT
- Accord pour la réfection des plafonds tendus et éclairage de la salle d'honneur de la Mairie pour un montant de 6158 Euros HT
- Accord pour la sécurisation des passages piétons rue Saint-Denis et avenue des Carrosses pour un montant de 26931, 60 Euros HT
- Accord de subvention de 150 Euros au Collège du Parc des Tourelles pour la création et la réalisation d'un CD 3 titres de compositions originales d'élèves
- Augmentation de la taxe de séjour.
- Nomination et rémunération d'un agent recenseur
- Décision de participation financière de 50 Euros pour la reproduction des plans de maison en cas de vente et de perte des documents personnels du permis de construire initial.

COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX CET ÉTÉ

ATTENTION

Les collectes des déchets végétaux changent de rythme comme chaque été. Prochaines collectes les mercredis

12 juillet et 26 juillet

9 août et 23 août

Reprise du service hebdomadaire : 6 septembre

Synthèse de l'actualité des transports en commun

Ile-de-France mobilités est pleinement engagée dans la rénovation, l'agrandissement du réseau de transports et sa modernisation. Comme nous l'avons fait, il y a quelques années, les services d'Ile-de-France mobilités ont recensé tous les projets aboutis et les projets structurants en cours par département. C'est une demande forte des usagers qui veulent savoir dans le détail l'avancement des projets.

Une distribution a débuté dans les boîtes aux lettres franciliennes, présentant une synthèse de l'actualité des transports en commun, département par département afin d'informer au mieux les usagers de tout ce qui se passe dans le réseau Île-de-France Mobilités : nouveaux bus, trains, cars, nouvelles lignes, sécurité, transition énergétique...

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces documents à télécharger à l'adresse suivante : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/toute-l-actu-de-vos-transports>



ATTENTION : En cas d'orage

Nous vous rappelons qu'en cas d'orage, **vous ne devez pas pénétrer dans le parc municipal** car malgré toute l'attention que nous portons aux arbres, certains peuvent avoir des branches cassées ou présenter des faiblesses.

A la suite des dernières intempéries, nous avons diligenté l'entreprise à laquelle nous devons faire appel conformément aux règles des marchés publics et de mutualisation sous couvert de notre Communauté d'Agglomération. Cette entreprise a fait un état des lieux et va nous produire un devis pour une intervention même durant cette période.



Néanmoins, nous ne sommes jamais à l'abri des éléments et nous pouvons pour notre sécurité et celle de nos familiers, respecter les consignes qui suivent.

Il convient de s'éloigner et ne pas toucher les structures métalliques (pylônes, grilles, poteaux, clôtures, etc.), ne pas rester sous un arbre en cas d'orage, s'éloigner des cours d'eau et des points hauts ; S'il n'y a pas d'abri, s'accroupir sur le sol, les pieds sur une matière isolante (ciré, sac à dos, corde, etc.)

RER B : circulation interrompue en août

Même si cela semble encore loin, mieux vaut prendre ses précautions. L'axe nord du RER B sera exceptionnellement fermé entre Paris Gare du Nord et Mitry-Claye, ainsi qu'entre Paris Gare du Nord et Aulnay-sous-Bois, entre le samedi 12 août et le lundi 14 août.

Le RER B est la deuxième ligne la plus fréquentée d'Europe. La SNCF a engagé de gros travaux sur l'ensemble de la ligne, et notamment sur l'axe nord. « Ces travaux vont s'intensifier cet été », prévient la SNCF, qui affiche la couleur tout de suite : « Les voyageurs sont invités à reporter leur déplacement ».

Les travaux de la mi-août consistent à créer un nouveau terminus provisoire à La Plaine-Stade-de-France. Ils font suite aux travaux réalisés l'été dernier qui ont créé des voies de retournement au Bourget.

« Ces deux terminus provisoires permettront d'augmenter la capacité de retournement des trains sur le nord de la ligne B et de maintenir ainsi des circulations en cas de coupure du trafic sur certains tronçons de la ligne. Ils seront à terme interconnectés avec les lignes 15 (La Plaine Stade-de-France), 16 et 17 (Le Bourget) du Grand Paris Express. En outre, les



L'axe nord du RER B sera fermé à la circulation entre le 12 et le 14 août 2023 pour travaux. Actua.fr

travaux viennent préparer l'arrivée des nouvelles navettes aéroportuaires », prévient la SNCF.

Ces opérations nécessitent qu'aucun train ne circule pour assurer la sécurité des voyageurs et des ouvriers.

Interruption totale du trafic

Concrètement, voici à quoi va ressembler le trafic entre le 12 et le 14 août :

RER B. Aucun train de la ligne RER B ne circulera entre Paris gare du Nord et Mitry-Claye dans les deux sens de circulation ; Paris gare du Nord et Aulnay-sous-Bois dans les deux sens de circulation.

LIGNE K. Aucun train de la ligne RER B ne circulera entre Paris et Mitry-Claye. Les trains circuleront entre Mitry-Claye et Crépy-en-Valois.

TER PARIS-LAON. Aucun train ne circulera sur les voies habituelles, entre Paris et Mitry-Claye. Certains trains seront détournés par Ormoy-Villers & Creil, avec un allongement des temps de parcours.

Pour les voyageurs qui ne pourront pas faire autrement, notamment toutes les personnes qui travaillent, un dispositif de substitution exceptionnel sera mis en place. Plus de 600 bus et plus de 1 000 chauffeurs seront mobilisés à cette occasion.

RECENSEMENT POPULATION

Début 2024 sera réalisé un recensement de la population. L'enquête et les visites domiciliaires se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2024.

Monsieur Gilles TROUSSARD a accepté d'être notre agent recenseur. Nous vous le remercions en temps utile mais d'ores-et-déjà nous tenons à le remercier pour son aide.

MEDIATHEQUE DE GRESSY

La bibliothèque de Gressy applique les horaires d'ouverture suivants pour le mois de juillet 2023 :

- ouverture uniquement le samedi matin des 08/07, 22/07, 29/07 de 10h30 à 12h30.
- fermeture le samedi 15/07
- Fermeture en durant le mois d'août
- Réouverture aux horaires habituels le samedi 02/09 à 10h30.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le préfet de Seine-et-Marne a décidé de mettre en œuvre des mesures de restriction de l'utilisation de l'eau correspondant au seuil d'alerte renforcé pour certaines communes. La nappe d'eau souterraine de Champigny « secteur est » toujours en alerte et son niveau continue de baisser. La Marne, l'Yonne et la Seine sont maintenues au seuil de vigilance. Il en est ainsi également pour notre commune avec la Beuvronne dont le niveau continue à baisser et va affecter très certainement l'étang communal du Parc Macquer.

RAPPEL : Il est strictement interdit de tirer des feux d'artifice dans le village et d'allumer des « barbecues » dans les espaces boisés de la commune.



FAQ Sur le nouveau règlement intérieur des déchèteries

Tout changement dans les habitudes implique des doutes et des interrogations. Depuis le 1er juillet, un nouveau règlement intérieur des déchèteries est appliqué avec notamment des quotas de passages et des volumes d'apport limité. On répond ici à toutes vos questions.

Pourquoi ce changement ?

Depuis 3 ans, le tonnage amené en déchèteries a explosé (+45%), du fait de l'abus de certains déposants professionnels (faux particuliers), quelques-uns se présentant plus de 300 fois par an.

Ce détournement manifeste d'un service réservé uniquement aux particuliers a conduit à :

- saturer les équipements et générer des files d'attente interminables
- empêcher un tri efficace et le recyclage dans de bonnes conditions des déchets
- faire grimper la facture (+26% en trois ans).

La mise en place de quotas a donc pour objectif d'optimiser le service rendu aux usagers en :

- Fluidifiant la fréquentation et améliorant les conditions d'accueil et de dépose des déchets.
- Améliorant la disponibilité des agents d'accueil pour accompagner les usagers sur le tri.
- Augmentant la qualité du tri et réduisant ainsi l'enfouissement (en 2022, les déchets enfouis ont coûtés + 5 millions d'€ au Sigidurs).
- Maitrisant les quantités de déchets apportés
- Maitrisant les coûts (en 3 ans, +26% des dépenses sur les déchèteries, il est nécessaire d'intervenir pour faire face à une hausse considérable du coût du service qui impactera le contribuable)

Pourquoi limiter l'accès à seulement 15 passages ? Ce quota est mis en place pour limiter les abus. Il s'appuie sur les chiffres de fréquentation et les volumes déposés annuellement par les particuliers. 15 passages de 2m³ représentent une grande benne de 30m³ par foyer, soit 2 à 8 tonnes selon la nature des déchets. Cette quantité est suffisante pour plus de 90% des déposants.

Comment sont décomptés les quotas ? Un passage compte pour un quota. Pour les autorisations exceptionnelles, cela comptera pour deux quotas. Au-delà de 15 passages, l'accès aux déchèteries du Sigidurs sera refusé jusqu'à l'année qui suit. La remise à zéro du quota se fait par année civile.

Comment suivre mes passages et ce qu'il me reste ? À chaque passage en déchèterie, votre solde de droits d'accès est décompté d'un passage. Vous pouvez demander votre solde restant à l'agent de valorisation lors de votre passage en déchèterie. Au-delà du quota, l'accès sera refusé sur le réseau du Sigidurs. Pour les quantités excédentaires, plusieurs solutions existent selon la nature du déchet.

L'instauration du quota va faire augmenter les dépôts sauvages :

Ce type de limitation a été progressivement mis en place sur TOUS les territoires limitrophes, avec des modalités d'application adaptées pour chaque territoire. A ce jour, aucune collectivité limitrophe ne projette de revenir sur les limitations fixées en raison de dépôts sauvages en augmentation.

Le quota de 15 passages proposé se situe dans la fourchette « haute » des quotas constatés.

Les dépôts sauvages, avant l'ouverture des déchèteries, étaient déjà existants. Le fait d'ouvrir les déchèteries n'a pas fait disparaître ces dépôts. Le Sigidurs travaille en collaboration avec les intercommunalités et les communes pour lutter contre ces incivilités qui sont sévèrement punis par la loi : 1 500€ et possibilité de confisquer le véhicule (article L 635-8 du code civil).

L'accès en déchèterie sera t-il payant ? Non, le service est **gratuit**.

Comment obtenir ma carte d'accès ? La demande peut se faire par mail : svm@sigidurs.fr ou par courrier : 1 rue des Tissonvilliers 95200 Sarcelles, **en indiquant un numéro de téléphone** et en joignant une copie des documents suivants (Attention, l'ensemble des documents doit être au même nom) :

- Copie de la pièce d'identité recto-verso
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Copie de la carte grise du ou des véhicules susceptibles de venir en déchèteries

Faut-il changer ma carte ? Non, si les données sur la carte sont toujours lisibles et à jour, il n'y a pas besoin de la refaire.

En cas de réclamation, l'administré peut envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Courrier	Monsieur le Président du Sigidurs 1 rue des Tissonvilliers 95200 SARCELLES
Courriel	contact@sigidurs.fr



UNE FETE 2023 TRES REUSSIE mais un peu ...



gâchée par une décision préfectorale très tardive nous interdisant le feu d'artifice prévu.
Un grand merci aux enfants, aux enseignants, aux bénévoles de nos associations des parents d'élèves, de la coopérative scolaire, du GAG de nos employés municipaux qui ont tous œuvré la main dans la main dans un élan de solidarité pour que cette fête 2023 demeure dans les mémoires pour toute une année.
On s'est déjà donné rendez-vous pour l'année prochaine. Pour l'instant encore un grand merci à tous et Bonnes Vacances !